




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2015-419**

**Séance publique du**

**28 septembre 2015**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150928- lmc171654-DE-1-1
Date de signature : 01/10/2015
Date de réception : jeudi 1 octobre 2015
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : REGIE MUNICIPALE DIRECTION ARCHEOLOGIE - MODIFICATION DES PRIX DE VENTE  
ET DEPOT-VENTE D'OUVRAGES ARCHEOLOGIQUES A DESTINATION DES LIBRAIRIES**

Le 28 septembre 2015 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 22/09/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jacques AGOPIAN à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Christine BERNARD, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Michele EINAUDI à Madame Gaëlle LENFANT, Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Dominique AUGÉY, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Charlotte BENON.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Claude MAINA.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Jean-Marc PERRIN donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services  
Techniques  
D.A.S.T Bâtiments & Grands  
équipements

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 SEPTEMBRE 2015

-----

**Nomenclature : 8.9**  
Culture

**RAPPORTEUR** : Monsieur Jean-Marc PERRIN

**Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE**

**OBJET** : REGIE MUNICIPALE DIRECTION ARCHEOLOGIE - MODIFICATION DES PRIX DE VENTE ET DEPOT-VENTE D'OUVRAGES ARCHEOLOGIQUES A DESTINATION DES LIBRAIRIES- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération n° 2013.566 du 17 octobre 2013, le conseil municipal a décidé de procéder à l'édition d'un ouvrage consacré aux principales découvertes réalisées sur le territoire de la commune au cours des vingt cinq dernières années, par la Direction Archéologie et de nombreux spécialistes.

Le contrat signé entre la direction Archéologie et la société d'édition Snoeck a prévu la publication de 2000 mille exemplaires de l'ouvrage " Aix en Archéologie " dont 1000 destinés à la diffusion commerciale par l'éditeur dans le réseau des librairies, les 1000 restants étant réservés à la Ville pour être d'une part distribués gratuitement et d'autre part cédés à titre onéreux.

Par délibération n° 2014.90 du 26 mai 2014, le conseil municipal a autorisé la mise en vente de 350 exemplaires de cet ouvrage au prix public de 35 euros TTC.

Parallèlement, la décision n° 2014-491 du 16 décembre 2014 du conseil municipal a validé la vente de 100 exemplaires du catalogue de l'exposition " Aix antique une cité en Gaule du sud " au prix public de 28 euros TTC.

Ces ventes sont intervenues dans le cadre de la régie municipale, qui a fait l'objet d'un arrêté de création le 25 septembre 2014 au bénéfice de la direction Archéologie.

Les ouvrages " Aix en Archéologie " et " Aix antique une cité en Gaule du sud ", épuisés auprès des deux sociétés éditrices, font l'objet de demandes de la part de certaines librairies locales, désireuses de fournir leur public amateur d'histoire et d'archéologie.

Il est ainsi envisagé de procéder à la mise en vente par la régie municipale de la direction Archéologie d'un certain nombre de ces parutions en les sortant du prix public pour leur appliquer une remise spécifique dite "prix libraire" à destination des librairies dans les conditions suivantes :

- 100 exemplaires de l'ouvrage " Aix en Archéologie " à un prix libraire de 26 euros TTC
- 30 exemplaires du catalogue " Aix antique une cité en Gaule du sud " à un prix libraire de 21 euros TTC.

C'est pourquoi, il vous est demandé, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** les ventes et dépôts-ventes de 100 exemplaires de l'ouvrage " Aix en Archéologie " au prix libraire de 26 euros TTC et de 30 exemplaires du catalogue " Aix antique une cité en Gaule du sud " à un prix libraire de 21 euros TTC,
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à procéder à l'encaissement des dites ventes.

DL.2015-419 - REGIE MUNICIPALE DIRECTION ARCHEOLOGIE - MODIFICATION DES  
PRIX DE VENTE ET DEPOT-VENTE D'OUVRAGES ARCHEOLOGIQUES A DESTINATION  
DES LIBRAIRIES-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le Maire,  
Maryse JOISSAINS MASINI

